

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Date de publication : [20/12/2023](#)

Date de convocation : 30 novembre 2023
Date d'affichage : 30 novembre 2023

Séance du 14 décembre 2023

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 31
Nombre de voix exprimé : 36

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze décembre,

À dix-huit heures et vingt minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents : Robert Tchobdrenovitch, Pierre Aubois, François Bonnet, Jean-Marc Brabant, Romain Brette, Jean-Luc Borel, Géraud de Sabran Pontevès, Alain de Villebonne, Mariane Domeizel, Rose-Marie Dumontier, Marc Duval, Philippe Egg, Mylène Garcin, Alain Gouirand, Valérie Grange, Jean-Paul Grouiller, Alain Gueydon, Marc Jaubert, Samantha Khalizoff, Franck Laroche, Séverine Maugan-Curnier, Eve Maurel, Karine Mouret, Jacques Natta, Josiane Panattoni, Béatrice Paumier-Lallemand, Joëlle Richaud, Jean-Louis Robert, Richard Rouzet, Nicolas Salerno, Bernadette Vitale,

Procurations de : Catherine Serra à Richard Rouzet, Emilie Bastié à Jean-Marc Brabant, Josianne Maurin à Jean-Louis Robert, Brigitte Margaillan à François Bonnet, Nathalie Lebouc à Alain Gouirand

Absents et excusés : Anne-Marie Dauphin, Michel Partage, Serge Robin, Geneviève Jean, Gregory Risbourg.

Madame Mylène GARCIN est nommée secrétaire de séance

**Objet de la délibération n°2023-120
Fonds de concours - Commerce de proximité - Modification du montant attribué -
Commune de Cabrières d'Aigues**

Rapporteur : Robert TCHOBDRÉNOVITCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2019-109 du 19 décembre 2019 portant approbation du dispositif d'aide en faveur des locaux commerciaux communaux ;

Vu la délibération n°2021-037 du 8 avril 2021 portant modification du règlement relatif à l'attribution des fonds de concours Commerces de proximité ;

Vu la délibération n°2022-086 du 22 septembre 2022 portant attribution d'un fonds de concours au profit de la commune de Cabrières-d'Aigues ;

Vu la délibération n°2022-089 du 14 décembre 2022 portant approbation de la mise en place d'un fonds de concours en faveur de la rénovation des locaux commerciaux communaux ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Considérant ce qui suit :

En 2022, la commune de Cabrières d'Aigues a formulé une demande de financement dans le cadre de la création d'une boulangerie.

Un fonds de concours à hauteur de 25 000 euros a donc été attribué par une délibération du 22 septembre 2022, selon le dispositif alors en vigueur depuis 2019.

Ce dispositif étant arrivé à son terme, un nouveau fonds de concours a été mis en place le 14 décembre 2022, permet une aide plus avantageuse de 30 000 euros.
La commune de Cabrières d'Aigues souhaite donc annuler sa première demande et bénéficier des financements du second dispositif.

Les travaux n'ayant pas encore débuté, le projet est éligible au nouveau dispositif.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- D'abroger la délibération n°2022-086 portant attribution d'un fonds de concours au profit de la commune de Cabrières-d'Aigues ;
- D'attribuer à la commune de Cabrières d'Aigues une aide de 30 000 euros au titre du fonds de concours en faveur de la rénovation des locaux commerciaux communaux ;
- De l'autoriser à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **D'abroger** la délibération n°2022-086 portant attribution d'un fonds de concours au profit de la commune de Cabrières-d'Aigues ;
- **D'attribuer** à la commune de Cabrières d'Aigues une aide de 30 000 euros au titre du fonds de concours en faveur de la rénovation des locaux commerciaux communaux ;
- **D'autoriser Monsieur le Président** à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

Par :

36 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Mylène GARCIN
Secrétaire de séance

Robert TCHOBDOBRENOVITCH
Président

